

Combourtillé

DECEMBRE 2021



SOMMAIRE

Mot du Maire

Décisions du Conseil Municipal

Etat civil

Infos Pratiques

Tarifs de location de la salle des fêtes

La vie associative

Un peu d'Histoire

La Recette

Dates à retenir

Soirée Pâtes - PAZAPAS
samedi 5 mars 2022

Elections présidentielles: 10 et 24 avril 2022
Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

INFOS DIVERSES

Eglise

Appel à Candidature :

Recherche personne disponible pour la préparation de l'église avant les cérémonies, pour faire sonner les cloches. une messe par mois

Horaires d'ouverture de la mairie

Mardi 9h00 -12h00 / 14h00 - 16h30

Jeudi 9h00 - 12h00

Vendredi 9h00 -12h00 / 14h00 -16h30

Possibilité de rendez-vous avec le secrétariat
ou avec M. le Maire
en dehors de ces horaires

Téléphone : 02 99 97 61 50

Email : mairie.combourtille35@wanadoo.fr

A vos appareils photos

Un peu de gaieté en cette fin d'année...
Envoyez nous vos photos de décoration de Noël (sapin, décorations extérieures, table de fêtes..)
Nous les ferons paraître lors du prochain bulletin.

Email : mairie.combourtille35@wanadoo.fr



Mot du Maire

Malgré des équipements de qualité, une clientèle et une patientèle compréhensibles, nous n'avons plus de médecins ni de commerce de proximité.

Les paroles de l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous ont aussi déçus et écœurés :

« Ne vous plaignez pas, vous avez eu un médecin pendant 6 ans ».

Pour la recherche de médecins, le directeur de l'ARS ne peut rien. Cependant c'est lui qui nous a permis d'accueillir le vaccibus le 20 octobre.

Le SIVOM Billé Combourillé Parcé se mobilise à l'échelon national pour retrouver des médecins. Des pistes sérieuses existent et aboutiront à des gardes plus ou moins intéressantes pour les patients.



Quant à la reprise du commerce, des dossiers ont été retirés et seront analysés en fin d'année. Pour ce recrutement de locataire-gérant, nous sommes accompagnés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères. L'ouverture du commerce est souhaitable à partir du 2ème trimestre 2022.

Plusieurs projets pour notre commune sont à l'étude pour 2022 :

- Un investissement important dans l'outil de travail de notre commerce pour permettre une bonne qualité de la restauration.
- L'aménagement de 300 mètres de voirie dans l'agglomération près de la mairie pour réduire la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité.
- Dans le cimetière, permettre une meilleure circulation des personnes à mobilité réduite.
- Remplacer nos deux agents du service technique en cours d'année.
- Implanter une signalisation efficace pour réduire la vitesse sur les voies communales.

« On est là pour construire l'avenir, notre avenir ».

Ces paroles de Florent Pagny s'appliquent parfaitement à la situation sanitaire actuelle. La vaccination n'est-elle pas notre avenir ?

Notre avenir, c'est aussi la satisfaction de :

- Voir des agrandissements de plusieurs milliers d'euros dans l'usine.
- La reprise d'exploitation agricole par de jeunes agriculteurs
- La création d'activité de boulangerie paysanne
- Apprécier le passage en numérique qui s'opère à l'école
- Constater l'investissement de nombreux nouveaux habitants qui arrivent dans notre commune

Notre avenir c'est demain et les fêtes de fin d'année nous donnent des moments de bonheur à partager en famille et entre amis.

L'équipe municipale et le personnel vous souhaitent le meilleur dans votre avenir.



Décisions du Conseil Municipal

Commerce multiservices Le Pigeon Blanc

Accompagnement par la Chambre de commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine pour le recrutement d'un locataire-gérant du commerce Le Pigeon Blanc

Après un préavis de 6 mois, la résiliation du bail commercial au Pigeon Blanc au nom d'Alan BAGU et Delphine PORTIER est effective au 30 novembre 2021. La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine propose son assistance dans cette cessation d'activité et l'aide au recrutement d'un exploitant du fonds de commerce : rédaction d'un cahier des charges et d'un argumentaire, analyse des CV, participation au comité de sélection des candidatures et aux entretiens professionnels et accompagnement du candidat sélectionné. Le conseil municipal valide la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine pour l'assistance dans le recrutement d'un exploitant du fonds de commerce Le Pigeon Blanc, pour la somme de 945,00 € ou en cas d'une deuxième participation au comité de sélection la somme de 1 260,00 €.

Appel à candidature pour la mise en location-gérance

L'annonce d'appel à candidature est parue le 22 novembre 2021 sur plusieurs supports : Ouest France Ille-et-Vilaine, Manche et Mayenne, La centrale des marchés et UMIH 35 (Chambre Syndicale Départementale Industrie Hôtelière). La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 décembre, l'audition des candidats les 20 et 21 décembre 2021.

Acquisition de matériels divers

Afin de faciliter l'installation des nouveaux gérants, il est opportun d'acquérir certains équipements et matériel. Le conseil municipal décide d'acquérir auprès de la SARL Le Pigeon Blanc un ensemble bar (comptoir, frigo, lave-verres), vingt tables et cinquante-quatre chaises, pour la somme de 3 250,00 €.



Dernier commerce de la commune : sollicitation du « Fonds d'intervention économique » auprès de Fougères Agglomération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une aide instituée par Fougères Agglomération, le Fonds d'Intervention Economique, dont l'objectif est d'accompagner les projets d'investissement des communes au bénéfice du développement économique du territoire.

Les gérants de notre dernier commerce de la commune « Le Pigeon Blanc » ont cessé leur activité le 30 novembre 2021. Les bâtiments sont quasiment vides et n'ont plus d'équipements ni matériel.

Avant la mise en location-gérance, la commune va devoir rééquiper le commerce et réaliser des travaux.

Le conseil municipal sollicite Fougères Agglomération au titre Fonds d'Intervention Economique pour la réalisation de cette opération.



Décisions du Conseil Municipal

Aménagement de la rue de la Messayais

Les travaux d'aménagement pour la mise en sécurité de l'ensemble de la rue de la Messayais vont se programmer sur une dizaine d'années et vont être découpés en trois ou quatre secteurs.

Le secteur à proximité de la mairie constitue la première tranche de travaux, qui débiteront à l'automne 2022.

Le Département souhaite débiter l'aménagement du côté de la mairie, sur la partie de la voirie allant de l'entrée de l'agglomération à l'intersection avec la rue de la Marche, soit une distance d'environ 300 mètres.

Les travaux seront prévus au budget 2022 du Département, qui prendra à sa charge la bande de roulement et décaissera la voirie d'environ 6 cm par rapport au niveau actuel.

Deux subventions vont être sollicitées :

- Auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice 2022, au titre des « équipements de sécurité »
- Auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2021 programme 2022)

Acquisitions et travaux (prix TTC).

Création d'un site internet de la commune

L'adjoint délégué présente deux propositions pour la création d'un site internet de la commune : Semplo (828,00 € par an) et Campagnol.fr (220,00 € par an). Campagnol.fr est un service de création de sites internet communaux de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France), conçu pour répondre aux besoins et contraintes spécifiques des petites communes rurales. Le conseil municipal décide de créer un site internet de la commune et de valider la proposition de Campagnol.fr pour un coût annuel de 220,00 €.

Hydrocurage et inspection vidéo des réseaux d'eaux pluviales rue de la Marche

Préalablement à des travaux à réaliser dans le bas de la rue de la Marche pour résoudre des problèmes d'inondations, il convient de procéder au curage des réseaux d'eaux pluviales et d'en vérifier l'état par un passage caméra.

L'adjoint délégué présente au conseil municipal deux propositions reçues en mairie : ALZÉO Environnement de Saint Aubin du Cormier et LEBLANC Environnement de Taillis.

Le conseil municipal retient à la proposition de l'entreprise LEBLANC Environnement de Taillis, pour la réalisation de travaux d'hydrocurage et l'inspection vidéo des réseaux d'eaux pluviales du bas de la rue de la Marche, pour la somme de 2 335,20 €.



Décisions du Conseil Municipal

Assainissement collectif

Tarifs assainissement collectif année 2022

Le conseil municipal décide, par douze voix pour et trois voix contre, d'appliquer les tarifs de la redevance assainissement collectif suivants pour l'année 2022 :

- Abonnement : 63,76 €/HT
- Prix du m3 : 1,15 €/HT

Vie scolaire et associative

CAF d'Ille-et-Vilaine : Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le nouveau cadre contractuel entre la CAF d'Ille-et-Vilaine et les collectivités sur la période 2021-2025, qui prend le relais de l'actuel Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG garantit la poursuite des financements des CEJ qui seront désormais versés aux gestionnaires d'équipements (multi accueil, accueils de Loisirs, Relais Assistants Maternels...).

La CTG peut couvrir de nouvelles communes (non signataires jusqu'alors du CEJ) et s'élargit à d'autres thématiques que l'enfance et la jeunesse.

La convention territoriale globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Le comité de secteur « Sud » regroupe les communes suivantes :

Billé, Combourtillé, La Chapelle Saint Aubert, Parcé, Rives du Couesnon, Saint Christophe de Valains et Saint Ouen des Alleux.

La mise en œuvre de ce plan d'actions nécessite la présence d'un animateur afin de coordonner les différentes actions et de mettre en lien les acteurs. La CAF apporte un soutien financier pour ce chargé de mission.

Le conseil municipal valide les orientations la Convention Territoriale Globale avec la CAF d'Ille-et-Vilaine.

APEL du RPI Billé Combourtillé Parcé

Le conseil municipal accorde une subvention de 8 € par enfant scolarisé à la rentrée de septembre 2021, pour l'Arbre de Noël organisé par l'APEL du RPI Billé Combourtillé Parcé, d'un montant de 496 € pour 62 enfants domiciliés à Combourtillé.

Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Javené

Le conseil municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement de l'école publique de Javené pour l'année scolaire 2021-2022, d'un montant de 1 030,04 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle.

Subvention 2021 à l'association Vigilante Gym de Fougères

Le conseil municipal décide d'accorder à l'association Vigilante Gym de Fougères une subvention de 114 € pour trois licenciés l'année scolaire 2020-2021.



Décisions du Conseil Municipal

Divers

Création de trois postes non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les départs en retraite en 2022 des deux agents du service technique.

Afin d'assurer leur remplacement dans un premier temps par des agents contractuels, le conseil municipal décide de créer deux emplois non permanents pour le service technique, ainsi qu'un troisième emploi pour un renfort au service administratif pour assurer les fonctions d'accueil.

Il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les trois emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 385 (indice majoré).

Elle devra prendre en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le régime indemnitaire n'est pas applicable.

Mise à disposition des salles communales à la société VALOREX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société VALOREX a sollicité la commune pour une mise à disposition des salles communales (salle des fêtes et salle de réunion à l'étage de la mairie).

La société va réaliser des travaux sur certains de ses bâtiments pendant environ un an, les rendant inutilisables. Les salles communales serviront pour des réunions diverses et la salle des fêtes pour le déjeuner des employés de VALOREX.

Dans un souci d'égalité avec les différents locataires de la salle des fêtes et suivant les tarifs appliqués, le conseil municipal décide d'appliquer un tarif forfaitaire de mise à disposition des salles communales à la société VALOREX, d'un montant de 750 € par mois.

Ce tarif comprend la mise à disposition de la salle de réunion de la mairie, la salle des fêtes pour des réunions en journée et les déjeuners pour le personnel, toute autre manifestation organisée avec les partenaires de l'entreprise, ainsi que les frais de chauffage.

Le planning d'occupation des salles communales sera approuvé chaque semaine par les deux personnes chargées de cette responsabilité, une salariée de la société VALOREX et la secrétaire de mairie.



Décisions du Conseil Municipal

Divers (suite)

Autorisation du droit des sols : conditions générales d'utilisation de la saisine par voie électronique pour les autorisations de droit des sols

Dans le cadre de directives nationales, la saisine par voie électronique (SVE) sera mise en place dans toutes les communes à compter du 1er janvier 2022 afin de dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme. Dans ce cadre, la structure porteuse désignée par l'État pour l'ensemble des communes et des EPCI du Pays de Fougères est le centre instructeur du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères (44 communes).

Celui-ci met en place l'application « SVE » sans participation complémentaire des communes pour le déploiement de l'application logiciel. Dès lors, il convient d'adopter les conditions générales d'utilisation (CGU) de ce service pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) selon le règlement transmis.

Le conseil municipal adopte les conditions générales d'utilisation du service pour délivrer les autorisations de droit des sols via Saisie par voie électronique.

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Cette délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 50 % de la base imposable.



Décisions du Conseil Municipal

Fougères Agglomération

Dotations de Fougères Agglomération année 2021

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 12 468 €

Ce fonds a été créé en 2012 suite à la suppression de la taxe professionnelle et à la réforme de la fiscalité locales des entreprises. Il s'agit d'un fonds d'aide horizontal : il est alimenté par les collectivités les plus riches et vient financer les territoires ayant des ressources moins dynamiques.

- Dotation de solidarité communautaire (DSC) : 5 138 €

La DSC correspond à une partie du produit fiscal intercommunal que Fougères Agglomération peut décider de reverser aux communes. Elle est établie en fonction de critères applicables à toutes les communes, dont deux fixés par la loi : l'importance de la population et le potentiel fiscal par habitant.

Fougères Agglomération a défini des critères supplémentaires en 2017, tels que l'effort fiscal qui permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune (plus l'effort fiscal est faible, moins la commune perçoit de DSC) ou la distance avec la ville de Fougères (plus la distance est éloignée, plus le montant de la DSC est important).

- Fonds de développement des communes : 12 059 €

Ce fonds est une subvention d'investissement versée aux communes, sur justificatif d'une dépense d'investissement réalisée par la commune sur l'exercice en cours. Il va être affecté aux au programme de voirie de l'année 2021.

Rapport d'évaluation des charges liées au transfert de neuf bibliothèques à Fougères Agglomération

La Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges s'est réunie le 26 mai 2021, avec à l'ordre du jour le transfert de neuf bibliothèques gérées auparavant par les communes.

Le rôle de la commission est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des communes vers l'EPCI ou inversement.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC concernant le transfert des bibliothèques des communes de Louvigné du Désert, Saint Georges de Reintembault, Rives du Couesnon (qui regroupe les communes de Saint Jean sur Couesnon, Saint Marc sur Couesnon, Saint Georges de Chesné et Vendel) , La Bazouge du Désert, Poilley et Saint Ouen des Alleux.

RAPPEL Horaires de la déchèterie :

Horaires d'été :

(du 1er mars au 31 octobre)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi

9h - 12h / 14h - 18h

Vendredi

8h30 - 12h / 14h - 18h

Samedi

8h30 - 18h en continu

Horaires d'hiver :

(du 1er novembre au 28 février)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi

9h - 12h / 14h - 18h

Vendredi, samedi

8h30 - 12h / 14h - 18h



Etat Civil

2ème Semestre



Le 24 juillet : Noah PAIMBLANC
5 Hurbize

Le 30 juillet : Léo MOREL
6 allée du Préau

Le 7 août : Luna GUILLAUME
2 Les Fontenelles

Le 8 octobre : Zack BONNE
12ter rue de la Messayais

Le 29 octobre : Tara DUMAN MEUNIER
3 La Pellerie

Le 1er novembre : Léandre ROCHELLE
1 allée des Cerisiers

Le 9 décembre : Yaël DENIAUD
24 bis rue de la Messayais

Naissances

Mariages

Le 11 septembre : Laurent PAINCHAUD et Sophie GUÉRIF
12 rue de la Messayais

Le 16 octobre : Boris FERRION et Stéphanie HAMEL
5 La Maritière



Décès

Le 12 juillet : Francis FOUQUET, 81 ans
Bel Air

Mention de Décès

Le 25 octobre : Denise VANNIER épouse GENOUEL, 96 ans

Le 4 novembre : Rosalie GARNIER épouse CHESNAIS, 95 ans

Le 17 novembre : Maria BEAUGENDRE épouse BINOIS, 89 ans

Le 4 décembre : Alice MARTINAIS épouse HAVARD, 86 ans



Infos Pratiques

Elections présidentielles et législatives

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

Les cartes électorales de l'ensemble des électeurs de la commune seront toutes rééditées en 2022, quelques semaines avant les élections présidentielles.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Mais afin de pouvoir voter à une élection, il est nécessaire d'y figurer au plus tard le 6ème vendredi qui précède le premier tour de scrutin.

Pour les élections présidentielles, il convient de s'inscrire avant le **4 mars**.

Pour les élections législatives, la date limite est fixée au **6 mai**.

Procédure d'inscription sur les listes électorales :

Il est nécessaire de :

- compléter le formulaire cerfa n°12669*02 ;
- fournir une pièce d'identité permettant de justifier sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- présenter un justificatif de domicile.

L'inscription sur les listes électorales s'effectue auprès de la mairie, sur place ou déposée en ligne, via Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française.

Illuminations de NOEL



Cette année, Combourtille n'a pu être illuminée de ses lumières comme par le passé.

En novembre, lorsque nous avons vérifié les lumières pour prévoir leur installation, nous n'avons pu que constater la détérioration prématurée de nos décorations de Noël, qui sont pourtant stockées dans un local propre et non humide.

Pour des raisons de sécurité, nous avons fait le choix de ne pas les installer cet hiver.

Pourquoi ne pas les avoir remplacées ?

Avec le contexte économique et les pénuries de marchandises que connaît le pays actuellement, il nous était impossible de les remplacer dans un délai aussi court, qui n'était pas garanti tout en bénéficiant d'un prix raisonnable.

Nous nous excusons de laisser Combourtille sans ses lumières pour ces fêtes de fin d'années. Nous ferons le nécessaire pour que l'année prochaine, notre petite commune scintille à nouveau.

Tarifs des concessions cimetière

Concession columbarium	700 € pour 30 ans
Concession caverne	400 € pour 30 ans
Concession funéraire et Concession cinéraire	50 € pour 15 ans
	100 € pour 30 ans
	150 € pour 50 ans



Infos Pratiques

Démarches sur internet

Depuis 2017, l'administration (préfecture et sous-préfecture) ne prend en plus charge l'ensemble des démarches concernant les cartes grises, les permis de conduire, les passeports, les cartes d'identité et les associations.

Désormais, ces démarches sont à effectuer uniquement par internet, via les sites ci-dessous :

Cartes grises : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Permis de conduire :
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Passeports et cartes d'identité : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Vous devez créer un compte en cliquant sur « accéder à mon espace »

Associations : <https://service-public-asso.fr>

Vous devez créer un compte en cliquant sur « se connecter »

Carte d'identité

Depuis 2016, les habitants n'ont plus la possibilité de déposer leur demande de carte nationale d'identité (CNI) à la mairie de Combourtille.

La demande de CNI est à présent effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, dans l'une des vingt-sept mairies du Département équipées de bornes biométriques. Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne, sur le site internet indiqué dans le tableau ci-dessus.

Afin de gérer au mieux les demandes, un système de prise de rendez-vous pour les CNI et les passeports a été mis en place par la mairie de Fougères.

Direction Citoyenneté et Prévention - Service Formalités
- 2 rue Pommereul (ancienne bibliothèque).

Tél : 02.99.94.88.00

Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 (sauf mardi matin) et de 13h30 à 17h.

Ou en ligne sur le site www.fougeres.fr.

Vous pouvez obtenir toutes les informations sur les pièces à fournir et la préinscription en ligne sur le site internet de l'administration française Service-Public.fr

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne (garçon ou fille) a l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois suivant son 16ème anniversaire, auprès de la mairie de son domicile ; cette démarche doit être effectuée par l'intéressé lui-même ou son représentant légal.

Pièces à fournir

- une pièce d'identité
- le livret de famille

Cette démarche est obligatoire, elle permet :

- De s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle l'autorité publique,
- De pouvoir s'inscrire au permis de conduire,
- D'assister à la journée défense et citoyenneté,
- D'être inscrit automatiquement sur la liste électorale.



Infos Pratiques



Un site internet pour Combourtille

Pour cette nouvelle année 2022, la commission animation de Combourtille travaille sur la construction d'un site internet pour la commune en partenariat avec l'association Campagnol.

Nous avons souhaité mettre un site internet en place pour :

- Mieux renseigner et orienter les habitants vers les différents services administratifs ;
- Informer des évènements à venir sur la commune tels les travaux sur les routes, des activités à la bibliothèque, des festivités, etc...
- Informer sur les différents services que nous possédons sur la commune et la proximité que nous avons avec d'autres communes, avec un accès à l'école de la maternelle jusqu'au CM2, au cabinet médical, à la pharmacie, etc...
- Une rubrique flash infos et actualités permettra aux personnes qui se seront enregistrées de recevoir des informations sur leur boîte mail.

Nous espérons pouvoir rendre ce service disponible au printemps.

VOTRE SITE COMMUNAL, L'ENTRÉE VERS TOUS LES SERVICES AU PUBLIC

Faire du site communal, l'entrée vers tous les services au public. C'est l'objectif de Campagnol.fr, conçue par l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette dernière fait de l'accès aux services une priorité, depuis toujours. La solution proposée en est une réponse essentielle dans une société numérique.

Elle est adaptée au contexte des communes rurales : des moyens réduits, une passion débordante pour son village et des habitants de plus en plus exigeants.



Infos Pratiques



ATTENTION : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine.

Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc.

Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !

Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Gestion dématérialisée des demandes d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022

La commune en partenariat avec le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères a développé une application numérique SVE (Saisine par Voie Electronique) facilitant le dépôt des demandes d'urbanisme en ligne. L'obligation de recevoir les demandes par voie dématérialisée concerne l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille.

À partir du 1er janvier 2022, tout usager aura la possibilité de déposer une demande d'autorisation du droit des sols (Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme a et b, Permis d'Aménager, Déclaration d'intention d'aliéner) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Cette téléprocédure dont l'accès est gratuit permettra aux particuliers comme aux professionnels le dépôt et le suivi en ligne de leur demande.

L'application numérique est disponible à l'adresse suivante :

<https://sve.sirap.fr/#/035086/>

À noter, le dépôt au format papier est toujours accepté.

L'usager a possibilité d'opter pour le format de transmission de son choix.



Infos Pratiques



ACTUALITÉ

En 2023, des collectes optimisées

Mi-novembre, les élus du SMICTOM ont voté une série de mesures qui visent à la fois à rendre un service plus adapté aux usagers et à poursuivre les efforts de réduction des déchets.



Déploiement de la redevance incitative

Elle est en test sur le secteur de Louvigné-du-Désert depuis 2019, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire dans les prochaines années. Le principe de la redevance incitative : avoir une facture proportionnelle à l'utilisation du service. Son calcul est composé d'une part fixe, qui comprend l'abonnement au service, et d'une part variable, qui prend en compte les levées de bacs au-delà du seuil qui sera voté par le comité syndical. Pour ce faire, des bacs individuels pucés seront distribués à tous les foyers début 2023, pour une mise en place effective au 1er janvier 2024. En campagne, les bacs collectifs devraient disparaître.

Extension des consignes de tri

A partir du 1er janvier 2023, comme partout en France, tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes de beurre...) seront à déposer avec les recyclables.

Collecte des recyclables en bacs

Finis les sacs jaunes ! Afin de se conformer à la réglementation et prévenir les risques sur la santé des agents de collecte, des bacs jaunes seront mis en place. Chaque foyer sera donc doté de deux bacs.

Collecte à la quinzaine

L'expérimentation sur le secteur de Louvigné-du-Désert a montré que la collecte hebdomadaire n'était pas nécessaire. Les bacs à ordures ménagères et à emballages seront donc collectés tous les 15 jours, avec, dans la mesure du possible, un jour de collecte unique.

Développement de l'apport volontaire

Certaines communes du territoire souhaitent que soient implantées des bornes d'apport volontaire à la place des bacs. Ce dispositif se fera très progressivement, à la demande des communes uniquement, et par secteur géographique afin que le schéma de collecte reste cohérent.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères
Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumaillerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougères.fr
www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles



Infos Pratiques

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Équité
Proximité

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES
OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT
À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

**SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.**



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes



16

Infos Pratiques

FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION

 **Voltalis**

Information aux habitants de la résidence chauffés au tout électrique

Fougères Agglomération soutient l'initiative de Voltalis qui propose à tous les particuliers de s'équiper d'un **boîtier d'économies d'énergie innovant et 100% gratuit**.

À cette occasion, **des conseillers Voltalis** sont actuellement présents sur votre commune pour vous **présenter ce dispositif** et vous proposer son installation.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

Les avantages pour moi



Gratuit

Le boîtier, son installation et l'app dédiée sont 100% gratuits et sans abonnement !



Économique

Réalisez jusqu'à **15%** d'économies, sans compromis de confort.



Écologique

Réduisez de **30%** vos émissions de CO2.



Connecté

Suivez votre consó et pilotez votre chauffage à distance.



15%
d'économies
d'énergie

Contactez nos conseillers dès maintenant !

Par téléphone : 02 44 19 84 62

Par e-mail : fougères-agglomeration@voltalis.com



Lettre ouverte :

Suite à une promenade dominicale sur les chemins communaux de Combourtille, nous avons été témoins de la pratique dangereuse d'un chasseur à proximité d'un chemin communal (60,00 mètres) et d'une habitation (40,00 mètres), tirant en direction de l'habitation (même si ladite habitation est supposée être vide, elle reste, juridiquement parlant, une habitation).

Il ne faudrait pas, à cause de quelques cas isolés, stigmatiser l'ensemble d'une corporation respectueuse des règles élémentaires de sécurité de leurs membres, ainsi que des non pratiquants...

Pour mémoire, chacun d'entre nous peut consulter les consignes de sécurité définies par le ministère de l'intérieur :

Les consignes de sécurité obligatoires

> Il est interdit de faire usage d'armes à feu en direction des routes, des chemins publics et sur les voies ferrées.

> Il est interdit à toute personne placée à portée de fusil d'une de ces routes, chemins ou voies ferrées de tirer dans cette direction ou au-dessus. Toute personne placée à portée de fusil des lieux listés ci-après a l'interdiction de tirer en direction :

- des stades et lieux de réunions publiques en général
- des habitations particulières (y compris caravanes, remises, abris de jardin)
- des bâtiments et constructions dépendant des aéroports
- des lignes de transport électrique ou de leurs supports

Merci à tous de bien vouloir rester vigilants,
l'actualité des faits divers nous le rappelle...

Philippe Buineau



Tarifs 2022 Location de la Salle des Fêtes



	Habitants de la commune	Hors commune
1ère journée	225,00 €	308,00 €
2ème journée	81,00 €	139,00 €
Installation la veille à partir de 10h00	50,00 €	50,00 €
Vin d'honneur et réunions diverses (le week-end)	197,00 €	245,00 €
Vin d'honneur et réunions diverses (en semaine)	106,00 €	128,00 €

Associations et entreprises :

Repas	149,00 €	223,00 €
Bal	111,00 €	191,00 €

Location de vaisselles (par personne)

Couvert complet	0,80 €
-----------------	--------

Chauffage (du 1er octobre au 30 avril)

une Journée	35,00 €
un week-end	50,00 €
Chauffage non éteint après la location	50,00 €

Forfait nettoyage des sols par auto laveuse réalisé par le service technique :

Salle des fêtes : parquet vitrifié uniquement	25,00 €
Parquet vitrifié et toutes les surfaces carrelées hors cuisine (hall, bar, sanitaires, loge)	45,00 €

Un chèque d'acompte de 150 euros est à verser à la signature du contrat de location (pour les locations aux associations/entreprises et pour les vins d'honneur/réunions en semaine, l'acompte est fixé à 100 euros).

Un chèque de caution de 400 euros est à remettre lors de l'état des lieux d'entrée, ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

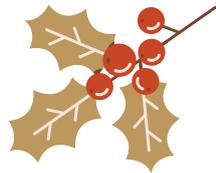
À l'état des lieux de sortie, un forfait ménage de 40 € de l'heure (20 € la demi-heure) sera appliqué si les locaux et/ou la vaisselle ne sont pas rendus en parfait état de propreté.

Délai de réservation maximum :

18 mois pour les habitants de la commune et 16 mois pour les extérieurs



La Vie Associative



VA ET RIS AU YOGA

Les cours de yoga ont lieu tous les 15 jours (hors vacances scolaires) à 19h30 à la salle des fêtes de Combourtille
Le premier cours est gratuit et sans engagement

L'association va et ris au yoga vous souhaite de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'une heureuse année 2022
La reprise des cours sera le lundi 3 janvier

Renseignements auprès
Valérie Harel au 06 43 11 71 65



L'espace jeux FA MI RE a rouvert depuis septembre
le jeudi de 10h15 à 11h45
au pôle enfance de Billé (sauf vacances scolaires)
pour accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés
de leur assistante maternelle ou leur parent.

Le fil conducteur de cette année est autour de
l'alimentation : séance sur le goût, coloriage et gommettes
de fruits et légumes...

Pour rester dans le thème, FA MI RE a offert, le jeudi 25
novembre, aux enfants un spectacle musical
« Le loup dans les choux »
de la compagnie Blablabla et Tralala.

La classe de moyenne section de l'école de Billé a pu
bénéficier d'une séance du même spectacle,



Belles fêtes de fin d'année



La Vie Associative

Riches actualités à la bibliothèque !!

De nombreux événements ont mis de l'animation dans notre bibliothèque ! A l'occasion du Salon du livre, Anne MONTEL, autrice et illustratrice d'albums jeunesse, a animé un atelier le samedi 13 novembre 2021, Son intervention a été très appréciée des enfants !



Samedi 18 décembre, l'ambiance était jazzy grâce à Marianne FRANCK et son théâtre burlesque, trois histoires cocasses et émouvantes qui mettent en scène une petite fille, une sorcière amoureuse et un Père Noël qui aimerait faire plaisir à tout le monde... ça a swingué à la bibliothèque avec les tout-petits !



A chaque vacances scolaires, les bénévoles proposent une après-midi « atelier artistique » sur différents thèmes comme Halloween ou Noël. Prochain rendez-vous aux vacances d'hiver. Atelier gratuit sur inscription auprès des bénévoles.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture :

Mercredi : 16H - 18H

Samedi : 10H30 - 12H

Nous recherchons toujours activement des bénévoles ! Nous avons la chance de posséder une belle bibliothèque pour notre petite commune alors si vous avez un peu de temps, partager le et venez rejoindre notre chouette équipe !

La bibliothèque ne peut pas fonctionner sans bénévole pour tenir les permanences !



La Vie Associative

Le Club de l'Amitié

L'assemblée générale s'est déroulée
le mercredi 24 novembre 2021

Après l'accueil et les remerciements divers, c'est Thérèse Juguet, doyenne du bureau qui a énuméré les noms et prénoms

des adhérents décédés en 2020 et 2021.

Il a été procédé à l'élection du tiers sortant. Thérèse Juguet et Denise Huet étaient sortantes et ont été réélues à l'unanimité. Le Président, Louis Guérin, les a vivement remerciées pour leurs services rendus et notamment pour les centaines de crêpes qu'elles ont réalisées et ce depuis 19 ans pour Thérèse et 12 ans pour Denise.

La réunion s'est clôturée par un repas convivial, animé et servi gratuitement à tous les adhérents.

En ce qui concerne le calendrier 2022 seuls nos réunions mensuelles et repas sont programmés.



Mardi 11 janvier : Galettes des Rois
Mardi 15 mars : Crêpes
Mardi 17 mai : Fruit au sirop - gâteaux
Mardi 20 septembre : Galettes-saucisses
Mardi 15 novembre : Crème quatre-quarts
Dimanche 03 avril : Repas de printemps
Mercredi 23 novembre : AG + repas



La Vie Associative



Soirée pâtes de la maison d'assistants maternels PAZAPAS

Le samedi 5 mars 2022

Sur place ou à emporter

Réservation auprès de Séverine 06 12 33 09 30

ou Nadine 06 89 60 66 28

Téléthon 2021



Pour cette nouvelle édition du Téléthon, le comité d'animation a organisé ce samedi 04 décembre 2021 diverses activités afin de récolter des fonds pour la recherche.

Le midi, un menu à emporter était proposé. Il était composé d'une galette saucisse offerte par un généreux donateur et d'un dessert. Un stand de produit locaux était ouvert, confitures faites maison et petits accessoires confectionnés en tissu y étaient exposés. Nous remercions les talentueux bénévoles qui ont fait dons de leurs confections made in Combourtille.

Notre tombola a permis à Madame Simone Johan de gagner un magnifique panier garni d'une valeur de 80 euros offert par la société Valorex.

Malheureusement, les activités de l'après-midi, prévues en extérieur ont été annulées en raison du mauvais temps. Cette journée nous a permis de **récolter 754 euros au profit du Téléthon.**

Nous continuons notre démarche avec la collecte de piles usagées jusqu'au 14 janvier 2022 (Boîtes disponibles à la Mairie, chez Agrial, Vival Billé et à l'école de Combourtille). Cette journée a également permis de nous retrouver entre habitants bénévoles pour la première fois depuis bien longtemps. Ce fut un réel plaisir de partager un moment de convivialité autour du barbecue et autour des divers stands de vente à la salle des fêtes.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont permis, grâce à leur bonne humeur, de récolter des fonds pour une bonne cause dans une ambiance chaleureuse qui nous manquait tant.

TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



La Vie Associative



L'association « les amis de jaunouse » organise chaque année, sur le site de jaunouse, deux concours de palets au printemps et en septembre, ouverts à tous et toutes, toujours le vendredi après -midi.



Pour ce millésime du 24 septembre 2021, 24 équipes se sont disputées le petit tout l'après-midi sous un soleil radieux.

Les équipes
Michel Touchefeu/ Joseph Ory
et Jeanine Aubrée/Fournier Claude
ont emporté les quatre parties.

Comme à chaque concours, l'ambiance était détendue, conviviale, avec la buvette, galettes saucisses, crêpes. ...

Chaque participant repartant bien sur avec un lot.

Les organisateurs souhaitent pour la prochaine édition en mai 2022 l'affluence des années précédentes, et comme toujours dans la joie et la bonne humeur.



Thierry Masson
(asso.les amis de jaunouse)



La Vie Associative

Les membres de l'association UNC de Combourtille se sont retrouvés le jeudi 11 Novembre 2021 à 11 heures devant le monument aux morts de la commune.

Après lecture des lettres officielles du secrétariat d'état aux anciens combattants et du président de l'association UNC départementale, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts et une minute de silence a été effectuée en mémoire des soldats tombés au champ d'honneur.



A l'issue de la cérémonie, la municipalité a offert le pot de l'amitié et du souvenir à la salle des fêtes aux participants.

Dominique Bilquez président de l'association UNC de Combourtille



Vos récoltes de fruits et légumes



Un peu d'Histoire...

Souvenir de nos soldats napoléoniens

(1796-1815) ... 2ème partie

Voici la suite de l'histoire de certains hommes de Combourtillé à travers des fiches matricules qui nous renseignent sur le parcours du soldat, ces fiches matricules contiennent les noms, prénoms, date et lieu de naissance, filiation de chaque soldat ainsi que des indications sur son parcours militaire.

13- Julien Georgeault

Julien Georgeault est né à Combourtillé le 7/10/1791 fils de Julien Georgeault et Julienne Jeanne Renault .

Ses parents se marièrent à Combourtillé le 7/02/1786.

Arrive au corps le 13/07/1813, matricule N° 12232, au 66e régiment d'infanterie de ligne, venant de la compagnie de réserve d'Ille et vilaine ou il serait depuis le 14/02/1813.

A l'hôpital de Mayence du 28/11/1813 rayé le 22/02/1814 ne se trouvant plus aux hôpitaux de Mayence.

14-Pierre GEORGEAULT

Pierre Georgeault est né à Combourtillé le 16/03/1792 fils de Julien Georgeault et Gillette Ferron.

Ses parents se marient à Combourtillé le 17/11/1788, son père est domicilié et originaire de Saint Christophe des bois, fils de Julien Georgeault et Louise Chauvel et sa mère Gillette Ferron est fille de René Ferron et Perrine Martin, domiciliée de Laignelet.

Pierre Georgeault est orphelin de père à l'âge de 10 ans ainsi que Julien Georgeault 12 ans et René Georgeault 7 ans ses frères, un conseil de famille sollicité par Julien Georgeault leur grand -père et tuteur légal est rendu par le tribunal de Fougères le 3/07/1802, leur mère Gillette Ferron s'étant remariée avec Joseph Massot en second mariage pour la gestion de la communauté des biens.

Pierre Georgeault est arrivé au corps le 1/12/1812, était domicilié à Saint Christophe des Bois, exerçant le métier de tisserand, conscrit de l'an 13, matricule 12447 ,25e régiment d'infanterie de ligne, sur sa fiche de soldat on lit qu'il y a un certificat d'absence le 17/12/1823 par le ministère de la justice et qu'il est présumé prisonnier à Kulm le 29/8/1813.

16-Jean NOGRI

Jean Nogri est né à Combourtillé le 18/03/1789 fils de Jean Nogri et Françoise Pannetier, sa sœur Julienne Nogri est née au village de la Maritière le 3/07/1787.

Arrive au corps le 18/10/1809, son dernier domicile était à Livré sur Changeon, laboureur, incorporé au 1er bataillon auxiliaire d'infanterie de ligne, matricule 638, engagé comme fusilier.

Passé au 130e régiment le 1er mai 1811.

Deuxième fiche matricule, N° 7572, parti pour Versailles le 4/12/1809 transféré au 1er bataillon auxiliaire.

Troisième fiche matricule N°2193, vient du 108e régiment de ligne le 21/01/1810, fusilier, mort au champ d'honneur le 28/7/1813.



Un peu d'Histoire...

15-Jean LEGENDRE

Jean Legendre est né à Combourtillé le 10/8/1791, fils de René Legendre et Jeanne Potel, en présence de Jean Legendre son grand père qui est son parrain.

Ses parents se sont mariés à Saint Georges de Chesné le 23/5/1791, son père est originaire et domicilié de Combourtillé sa mère de Saint Georges de Chesné, tous ses autres frères et sœurs sont nés à Saint Georges de Chesné au village de Vaumartin.

Arrive au corps le 10/05/1811 était domicilié à Saint Georges de Chesné, laboureur.

Conscrit de l'an 11, matricule N° 8594, intègre le 108e régiment d'infanterie de ligne.

Présumé prisonnier de guerre le 20/12/1812.

De retour de captivité, se marie à Saint Georges de Chesné le 12/09/1817 âgé de 26 ans fils de René Legendre et Jeanne Potel, domicilié à Chesné avec Gillette Julienne Hurault 29 ans native de Saint Jean sur Conesnon.

Ils eurent 3 enfants tous nés à Saint Georges de Chesné, Jean Joseph René né en 1818 à la Hellouere, Thérèse Louise née en 1825 à Chegnerue, et Jeanne Françoise aussi née à Chegnerue.

Il meurt à Saint Georges de Chesné le 22/09/1883 au village de Chenerue, âgé de 92 ans, veuf de +Gillette Hureau, profession de cultivateur.



17-François SOURDIN

François Sourdin naît à Combourtillé le 15/03/1786 fils de Gilles Sourdin et Françoise Busson, sieur et dames des Chatelets, ses parents se marient à Mecé le 29/07/1777.

Son père meurt à la Richardière âgé de 49 ans le 27/04/1801.

Un conseil de famille eut lieu le 17/09/1805 suite à un jugement du tribunal de Fougères, à la requête de Françoise Busson, veuve depuis 5 ans de Gilles Sourdin décédé à la Richardière il y a 5 ans,

Pour la tutelle de François Sourdin (19 ans) et de ses frères et sœurs leurs enfants qui demeurent à la Richardière, suite au décès de Jacqueline Dibon grand-mère des enfants mineurs. Sa mère meurt à Combourtillé le 20/3/1825 à la Richardière âgée de 62 ans.

Arrive au corps le 29/11/1806 conscrit de l'an 7.

Son domicile était Combourtillé.

Incorpore le 29e régiment d'infanterie de ligne matricule N° 3094

Mort à l'hôpital d'Ancône (ville italienne sur l'Adriatique) le 1/02/1807 âgé de 20 ans rayé le 10 mars suivant.



Un peu d'Histoire...

18-Julien BAGUELIN

Julien Baguelin naît à Combourtillé le 13/09/1786 fils de Jean Baguelin et Jeanne Boutros.

Ses parents se marièrent à Combourtillé le 21/10/1780, le père natif et habitant à Châtillon en Vendelais et la mère Jeanne Boutros originaire de Combourtillé et y domiciliée.

Il y a un contrat de mariage passé chez maître Jean Sourdin, notaire de la Baronnie de Vitre, le 2/11/1780 entre Jean Baguelin son père, garçon domestique demeurant au lieu noble de la Regrette à Parcé, autorisé de Missire Julien Pichot sieur curé de la paroisse de Combourtillé son curateur, et Jeanne Boutros sa mère simple journalière demeurant au Champ Bertin à Combourtillé.

Jean Baglin arrive au corps le 29/11/1806, était domicilié à Châtillon en Vendelais.

Conscrit de l'an 1806, intègre le 29^e régiment d'infanterie de ligne, matricule 3086.

Grade de Voltigeur, resté au pouvoir de l'ennemi dans la campagne de 1812 en Russie.



20-Joseph MARETEU

Joseph Pierre Maretheux est né à Combourtillé le 4/08/1786 fils de Guillaume Maretheux et Jeanne Moinet, ses parents se marièrent à Combourtillé le 4/1/1777, Son père est originaire et domicilié de Saint Georges de Chesné et sa mère originaire et domiciliée de Saint Georges de Chesné.

Par un acte de partage passé chez maître Félix Cousin notaire de la juridiction de Malnoë, la Ronce, les Combourtillés daté du 23/11/1780 pour la succession de défunte Jeanne Poras, femme de Pierre Moinet demeurant au bourg de Chesné, on y lit que ses enfants sont Marie Moinet femme de Guillaume Billon demeurant au bourg de Chesné et Jeanne Moinet femme de Guillaume Maretheux, ces derniers parents de Joseph Maretheux, qui demeuraient alors à la Luneyère à Combourtillé.

Entré au corps le 16/03/1814, conscrit de l'an 1815, au 1^{er} bataillon auxiliaire d'infanterie de ligne, matricule N°2806. A l'hôpital à partir du 25/03/1814.



Un peu d'Histoire...

19-Michel PELLION

Michel Jean Pellion naît à Combourtillé le 2/01/1787 fils de Jean Pellion et Marie Lecoq.

Arrivé au corps le 06/04/1807, dernier domicile à Ercé près Liffré, intègre le 29^e régiment d'infanterie de ligne, bataillon de voltigeurs, matricule N° 3388.

En arrière du 12/06/1809, sans nouvelle, rayé le 11/12/1809. Se marie à Saint Marc sur Couesnon le 1/1/1819, âgé de 32 ans natif et domicilié de Combourtillé à Perrine Brochard native et domiciliée de Saint Marc sur Couesnon et eurent deux enfants nés à Mézières sur Couesnon au village de Truillé, Jean Pierre en 1833 et Françoise Michelle en 1835.

Michel Pellion est décédé à Mézières sur Couesnon au village de la Motte, âgé de 66 ans fils de feu Marie Lecoq, mari de Perrine Brochard, natif de Combourtillé journalier.



20-Joseph MARETEU

Joseph Pierre Maretheux est né à Combourtillé le 4/08/1786 fils de Guillaume Maretheux et Jeanne Moinet, ses parents se marièrent à Combourtillé le 4/1/1777, Son père est originaire et domicilié de Saint Georges de Chesné et sa mère originaire et domiciliée de Saint Georges de Chesné.

Par un acte de partage passé chez maître Félix Cousin notaire de la juridiction de Malnoë, la Ronce, les Combourtillés daté du 23/11/1780 pour la succession de défunte Jeanne Poras, femme de Pierre Moinet demeurant au bourg de Chesné, on y lit que ses enfants sont Marie Moinet femme de Guillaume Billon demeurant au bourg de Chesné et Jeanne Moinet femme de Guillaume Maretheux, ces derniers parents de Joseph Maretheux, qui demeuraient alors à la Luneyère à Combourtillé.

Entré au corps le 16/03/1814, conscrit de l'an 1815, au 1^{er} bataillon auxiliaire d'infanterie de ligne, matricule N°2806. A l'hôpital à partir du 25/03/1814.

Bien peu en sont revenus...

Thierry Masson et Isabelle Lagadic

Sources : - archives départementales d'Ille et Vilaine
- Site Mémoire des Hommes



La Recette...

Lotte à l'armoricaine

Préparation 20 mn

Cuisson 40 mn

Temps Total 1 h

Ingrédients pour 4 personnes

- 1 queue de lotte de 1 kg préparée par le poissonnier
- 1 petite boîte tomates pelées
- 1 cuillère à soupe de concentré de tomates
- 4 échalotes
- 1 gousse d'ail
- 1 douzaine de petits oignons grelots
- 20 cl de vin blanc sec
- 5 cl de cognac
- 2 g de beurre
- 2 cuillère à soupe d'huile d'arachide
- 1 pincée de piment de Cayenne
- sel et poivre



PRÉPARATION LOTTE A L'ARMORICAINE

1 Pelez et hachez les 4 échalotes. Pelez et pressez la gousse d'ail. Pelez la douzaine d'oignons grelots. Ouvrez la boîte de tomates et coupez-les. Délayez le concentré de tomates dans les 20 cl de vin blanc.

2 Dans une cocotte en fonte, faites chauffer le beurre et l'huile et y faire colorer à feu vif les tranches de lotte puis les flamber avec le Cognac. Retirez et placez sur une assiette, mettez à la place les échalotes, l'ail, les oignons, les tomates et le vin dans lequel est délayé le concentré de tomates. Salez, poivrez, ajoutez le piment et laissez mijoter environ 20 minutes à découvert.

3 Remettez la lotte dans la sauce, couvrez et laissez cuire encore 20 minutes.

4 Accompagnez de légumes, pommes de terre et carottes cuites vapeur.



A large, leafless tree silhouette is the central focus, set against a clear blue sky. A bright sunburst effect is visible behind the tree's branches on the left side. The overall mood is serene and hopeful.

Le Conseil Municipal
vous souhaite
une Bonne Année 2022